



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Précisions pour aider à compléter la demande de l'attestation pour le maintien du taux réduit en matière de DONATION

Pour une demande d'attestation de maintien portant sur :

- Une transmission d'entreprise individuelle par donation → Point A.
- Une transmission de terres agricoles par donation → Point B.
- Une transmission de titres ou de créances → Point C.

A . TRANSMISSION D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE PAR DONATION

Cadre 1.1 : Identifier le ou les donateur(s).

Cadre 1.2 : Identifier le bureau de l'enregistrement.

Cadre 1.3 : **Les continueurs sont les donataires.** Identifier tous les donataires ayant sollicité la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

Cadre 1.4 : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

Cadre 2 : Cocher Personne physique

Cadre 2.1 : à compléter

Cadre 2.2 : **ne pas compléter**

Cadre 3 : **ne pas compléter**

Cadre 4 : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail pendant les 5 dernières années à partir de la date de l'acte authentique.

Cadre 5 : Le nombre d'indépendants occupés dans l'entreprise pendant les 5 dernières années à partir de la date de l'acte authentique.

Cadre 6 : **ne pas compléter**

Cadre 7 : Identifier tous les biens ayant fait l'objet de la transmission à la date de la signature de l'acte authentique et **leur valeur à l'issue de la période de 5 ans à compter de la date de la signature de l'acte.** (En cas d'entreprise agricole : valeur globale si aucune terre n'a été vendue dans la période des 5 ans et valeur de chaque terre si parcelle vendue dans ladite période).

Cadre 8 : Liste des annexes et pièces à joindre **obligatoirement** (*) :



(*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

Date de mise à jour : 29/05/2019

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Cadre 8.1 : Copie des avertissements extraits de rôle complets ou déclarations fiscales complètes certifiées conformes de ou des indépendants pour les 5 années à compter de la date de la signature de l'acte.

Cadre 8.2 : pas à fournir

Cadre 8.3.a.: Attestation ONSS reprenant le nombre d'équivalents temps plein sous contrat de travail pour les 5 années à compter de la date de la signature de l'acte ou à défaut, les bilans sociaux pour les 5 années.

Cadre 8.3.b. : Une attestation d'affiliation de la caisse sociale pour chaque indépendant travaillant avec l'exploitant, y compris celui-ci.

Egalement à fournir :

- L'acte authentique enregistré.
- Les extraits de matrices cadastrales **actualisées** fournies par l'administration du cadastre

Cadre 9 : Signature de **TOUS** les donataires (en original).



(*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

B. TRANSMISSION DE TERRES AGRICOLES PAR DONATION

Cadre 1.1 : Identifier le ou les donateur(s).

Cadre 1.2 : Identifier le bureau de l'enregistrement.

Cadre 1.3 : **Les continueurs sont les donataires.** Identifier tous les donataires ayant sollicité la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

Cadre 1.4 : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

Cadre 2 : Identifier le ou les exploitant(s) effectif(s) de l'activité agricole

Compléter le **cadre 2.1** si l'exploitant effectif est une personne physique.

Compléter le **cadre 2.2** si l'exploitant effectif est une personne morale.

Cadre 3 : **ne pas compléter**

Cadre 4 : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail pendant les 5 dernières années à partir de la date de l'acte authentique.

Cadre 5 : Le nombre d'indépendants occupés dans l'entreprise pendant les 5 dernières années à partir de la date de l'acte authentique.

Cadre 6 : **ne pas compléter**

Cadre 7 : Identifier toutes les terres agricoles ayant fait l'objet de la transmission à la date de la signature de l'acte authentique et **leur valeur à l'issue de la période de 5 ans suivant la date de la signature de l'acte authentique.** (Valeur globale si aucune terre n'a été vendue dans la période des 5 ans et valeur de chaque terre si parcelle vendue dans ladite période).

Cadre 8 : Liste des annexes et pièces à joindre **obligatoirement** (*) :

Si l'exploitant est une personne physique :

Cadre 8.1 : Copie des avertissements extraits de rôle complets ou déclarations fiscales complètes certifiées conformes de ou des indépendants pour les 5 années à compter de la date de signature de l'acte.

Cadre 8.2 : pas à fournir

Cadre 8.3.a. : Attestation ONSS reprenant le nombre d'équivalents temps plein sous contrat de travail pour les 5 années à compter de la date de la signature de l'acte ou à défaut, les bilans sociaux pour les 5 années.

Cadre 8.3.b : Si indépendants familiaux : Une attestation d'affiliation de la caisse sociale pour chaque indépendant travaillant avec l'exploitant, y compris celui-ci

(*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ





Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Egalement à fournir obligatoirement (*) :

- L'acte authentique enregistré.
- Les extraits de matrices cadastrales **actualisées** fournies par l'administration du cadastre
- Si l'exploitant est une tierce personne, le bail à ferme ou preuves de paiement de fermage ou déclaration sur l'honneur pour les 5 années à compter de la date du décès.

Si l'exploitant est une personne morale :

Cadre 8.1 : pas à fournir

Cadre 8.2 : copie certifiée sincère des comptes annuels de l'entreprise, en ce compris le bilan social, pour les exercices comptables clôturés pendant la période de 5 ans à compter de la date de signature de l'acte.

Cadre 8.3.a. : Attestation ONSS reprenant le nombre d'équivalents temps plein sous contrat de travail pour les 5 années à compter de la date de la signature de l'acte ou à défaut, les bilans sociaux pour les 5 années.

Cadre 8.3.b : Si indépendants familiaux : une attestation d'affiliation de la caisse sociale pour chaque indépendant travaillant avec l'exploitant, y compris celui-ci.

Egalement à fournir obligatoirement (*) :

- L'acte authentique enregistré.
- Les extraits de matrices cadastrales actualisées fournies par l'administration du cadastre
- Si l'exploitant est une tierce personne, le bail à ferme ou preuves de paiement de fermage ou déclaration sur l'honneur pour les 5 années à compter de la date de la signature de l'acte.

Cadre 9 : Signature de **TOUS** les donataires, en original.



(*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

C. TRANSMISSION DE TITRES OU DE CREANCES PAR DONATION

Cadre 1.1 : Identifier le ou les donateur(s).

Cadre 1.2 : Identifier le bureau de l'enregistrement.

Cadre 1.3 : **Les continueurs sont les donataires.** Identifier tous les donataires ayant sollicité la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

Cadre 1.4 : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

Cadre 2 : Cocher Personne morale

Cadre 2.1 : **ne pas compléter**

Cadre 2.2 : à compléter

Cadre 3 : Identifier les filiales.

Cadre 4 : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail, sur une base consolidée, pendant les 5 dernières années à partir de la date de l'acte authentique.

Cadre 5 : Le nombre d'indépendants occupés par le groupe pendant les 5 dernières années à partir de la date de l'acte authentique.

Cadre 6 : Indiquer le nombre de parts sociales, de titres, à l'issue de la période de 5 ans suivant la date de l'acte authentique de donation.

Cadre 7 : **ne pas compléter**

Cadre 8 : Liste des annexes et pièces à joindre **obligatoirement** (*) :

Cadre 8.1 : Néant

Cadre 8.2 : copie certifiée sincère des comptes annuels de l'entreprise, en ce compris le bilan social, pour les exercices comptables clôturés pendant la période de 5 ans à compter de la date de la signature de l'acte.

Cadre 8.3.a.: Attestation ONSS reprenant le nombre d'équivalents temps plein sous contrat de travail pour les 5 années à compter de la date de la signature de l'acte ou à défaut, les bilans sociaux pour les 5 années.

Cadre 8.3.b. : Une attestation d'affiliation de la caisse sociale pour chaque indépendant travaillant avec l'exploitant, y compris celui-ci.



(*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Egalement à fournir (*) :

- L'acte authentique enregistré.
- Le registre des actionnaires.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Cadre 9 : Signature de **TOUS** les donataires (en original).

Toute information relative à cette matière peut être obtenue à l'adresse suivante :

transmission.sjj@spw.wallonie.be



(*) annexes à fournir obligatoirement sous peine de dossier incomplet
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ